



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 16960

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour le service public de la culture. Il serait question de revoir complètement l'organisation du secteur de la culture dans une logique uniquement guidée par la réalisation d'économies. Le Gouvernement projetterait de dissoudre la direction des musées. Les services seraient rattachés à la réunion des musées nationaux, qui relève du régime industriel et commercial, ou alors à des établissements publics ou des agences. Qu'advierait-il alors des personnels ? L'État semble aussi se diriger vers la voie du désengagement concernant les monuments historiques, envisageant certains transferts, sans compensation de charges, aux collectivités. Selon quels critères certains monuments seraient transférés et d'autres non ? Il serait dangereux de morceler le patrimoine national. Il serait ainsi prévu de proposer le transfert de la gestion du château de Pau à la ville. Ce monument doit pourtant demeurer un patrimoine national, il appartient à l'histoire de France. Elle souhaiterait connaître clairement ses intentions sur ce sujet. Les personnels sont inquiets, quelles garanties peut-elle apporter ? Cette RGPP dans le domaine culturel est d'autant plus inquiétante que les scénarios devraient être bouclés dès le 22 février, ce qui laisse peu de temps à la concertation et au recul nécessaire à la prise de ces décisions lourdes de conséquences. Les mesures envisagées sont sans ambition concernant le contenu culturel et la politique des publics. Ce devrait pourtant être le cœur des réformes. Il paraît important de conserver les 33 musées nationaux de France, de maintenir la direction des musées de France et de conserver la spécificité culturelle française. Il est inquiétant de recourir de plus en plus au mécénat pour financer des missions qui relèvent du service public. Elle lui demande donc de revenir sur ces projets au profit d'une politique plus ambitieuse, à long terme, au profit du service public de la culture et qui ne s'inscrive pas uniquement dans une logique comptable.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16960

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 2008, page 1319

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)